



## **Consignes pour la reprise des activités sportives et récréatives du Nunavut**

**Consignes pour les activités sportives et récréatives dans les gymnases, centres de loisirs communautaires, centres de conditionnement physique et arénas municipaux**

### **Reprises des sports et activités**

Les sports, les loisirs et l'activité physique sont importants pour le bien-être des Nunavummiuts. Nous sommes tous impatients de reprendre nos activités « normales ». Cependant, nous avons la responsabilité de veiller à la santé et la sécurité de nos participantes et participants.

Veillez noter que la reprise des activités peut varier d'une municipalité à une autre, basée sur les restrictions liées à la COVID-19 et les changements des avis fournis par l'administrateur en chef de la santé publique.

Les leaders des programmes devront travailler avec les exploitants d'installations locales afin de programmer les activités et respecter les consignes de leur établissement.

Les activités ou programmes qui ne correspondent pas aux consignes devront être approuvés par l'ACSP pour aller de l'avant.

Pour toute question ou préoccupation, veuillez contacter la division du sport et des loisirs à [SRInfo@gov.nu.ca](mailto:SRInfo@gov.nu.ca).

[SRInfo@gov.nu.ca](mailto:SRInfo@gov.nu.ca)

**1 888 765-5506**

Pour les dernières informations sur la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante> ; <https://www.gov.nu.ca/fr>

 [INUK | ENG | IKW | FRE](#)  [INUK | ENG | IKW | FRE](#)

**Vous trouverez dans ce document :**

**Les mesures actuelles en matière de santé publique**

**Recommandations générales et liste de contrôle en matière de santé et de sécurité —  
 Stratégies d’atténuation des risques**

**Directives en matière de santé et de sécurité pour :**

1. Les activités dans les gymnases
2. Les activités dans les centres de loisirs communautaires
3. Les activités dans les arénas municipaux (patinoires)
4. Les activités dans les centres de conditionnement physique
5. Les activités dans la salle communautaire ou l’espace pour la vente de cartes.

**Points en annexe :**

1. Outil d’atténuation des risques
2. Modèle de plan de sécurité pour les activités sportives et récréatives
3. Modèle de politique en cas de maladie
4. Modèle de recherche des contacts
5. Modèle de renonciation du participant/e
6. Exemple d’horaire de gymnase ou patinoire



Pour un exemplaire des points de l’annexe ou pour toute question ou préoccupation, courriellez à [SRinfo@gov.nu.ca](mailto:SRinfo@gov.nu.ca)

**Pour connaître les dernières mesures sanitaires publiques, consultez la page suivante :  
<https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/lapproche-du-nunavut>**

**Le 5 octobre 2020, le Bureau de l’administrateur en chef de la santé publique a réaffirmé que les voyages entre municipalités aux fins d’évènements sportifs, de rassemblements ou de conférences devaient être évités.**

\*Les consignes et les ressources seront mises à jour régulièrement selon les directives de l’administrateur en chef de la santé publique.

Pour les dernières informations sur la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante> ; <https://www.gov.nu.ca/fr>  
 [INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)  [INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)

## Mesures de santé publique en vigueur à partir du 11 janvier 2021

\*Les mesures sanitaires publiques sont revues régulièrement par l'administrateur en chef de la santé publique en fonction du degré de risque sur le territoire. Lors de la planification et des activités du programme, il est important de se référer à la page suivante : <https://www.gov.nu.ca/fr/health/information/nunavuts-path%20%20for%20most%20up-to-date%20public%20health%20measures>.

Installations récréatives	Régions de Baffin et de Kitikmeot Baker Lake, Chesterfield Inlet, Coral Harbour, Rankin Inlet, Naujaat	Arviat et Whale Cove
<b>Centres de loisirs, ou gymnase scolaire pour le sport récréatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le moins élevé de 50 % de la capacité ou 25 personnes.</li> <li>Le port du masque est fortement recommandé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entraînements individuels — pas d'activités de groupe. Le moins élevé de 50 % de la capacité ou 25 personnes.</li> <li><b>Le port du masque est obligatoire.</b></li> </ul> <p>(Les utilisateurs tiers ne sont pas autorisés dans les gymnases des écoles)</p>
<b>Centres de conditionnement physique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maximum de 10 personnes pour les activités de groupe ou les cours de conditionnement physique.</li> <li>Le moins élevé de 50 % de la capacité ou 25 personnes.</li> <li>Le port du masque est fortement recommandé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entraînements individuels uniquement.</li> <li>Le moins élevé de 50 % de la capacité ou 25 personnes.</li> <li><b>Le port du masque est obligatoire.</b></li> </ul>
<b>Piscines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Natation en longueur et jacuzzi/saunas, groupes allant jusqu'à 10 personnes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Natation en longueur uniquement.</li> <li><b>Le port du masque est obligatoire.</b></li> </ul>

Pour les dernières informations sur la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante> ; <https://www.gov.nu.ca/fr>

<b>Stades</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Limite de 50 personnes ou à 50 % de la capacité maximale.</li><li>• Le port du masque est fortement recommandé.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le moins élevé de 50 % de la capacité ou 25 personnes.</li><li>• <b>Le port du masque est obligatoire.</b></li></ul>
<b>Parcs et terrains de jeux de plein air</b>	Ouverts; bâtiments fermés.	Ouverts; bâtiments fermés.

Pour les dernières informations sur la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante> ; <https://www.gov.nu.ca/fr>

 [INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)  [INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)

## Mesures de santé publique en vigueur à partir du 11 janvier 2021

**\*Remarque : ces salles sont spécifiques aux salles communautaires et doivent respecter la capacité nominale établie par le Bureau du commissaire aux incendies**

Installations de loisirs/salles communautaires	Régions de Baffin et de Kitikmeot Baker Lake, Chesterfield Inlet, Coral Harbour, Rankin Inlet, Nauyas	Arviat et Whale Cove
Les activités sportives et récréatives — groupes jeunesse, camps de jour et de loisirs, classes et groupes de conditionnement physique, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le moins de cinquante pour cent de la capacité nominale ou 25 personnes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le moins de cinquante pour cent de la capacité nominale ou 25 personnes.</li> <li><b>Aucune activité de groupe.</b></li> <li><b>Le port du masque est obligatoire.</b></li> </ul>
Repas communautaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le moins de cinquante pour cent de la capacité nominale ou 50 personnes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le moins de cinquante pour cent de la capacité nominale ou 50 personnes.</li> <li><b>Le port du masque est obligatoire.</b></li> </ul>
Mariages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le moins de cinquante pour cent de la capacité nominale ou 50 personnes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le moins de cinquante pour cent de la capacité nominale ou 50 personnes.</li> <li><b>Le port du masque est obligatoire.</b></li> </ul>
Concerts	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le moins de cinquante pour cent de la capacité nominale ou 50 personnes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le moins de cinquante pour cent de la capacité nominale ou 50 personnes.</li> </ul>

Pour les dernières informations sur la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante> ; <https://www.gov.nu.ca/fr>



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)



		<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Le port du masque est obligatoire.</b></li></ul>
Réunions publiques	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le moindre de cinquante pour cent de la capacité nominale ou 50 personnes.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le moindre de cinquante pour cent de la capacité nominale ou 50 personnes.</li><li>• <b>Le port du masque est obligatoire.</b></li></ul>

Pour les dernières informations sur la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante> ; <https://www.gov.nu.ca/fr>

 [INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)  [INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)

## Recommandations pour la santé et la sécurité — Stratégies d’atténuation des risques

Les recommandations en matière de santé et de sécurité sont basées sur les mesures sanitaires publiques mises en place par l’administrateur en chef de la santé publique. Elles visent à soutenir les leaders des loisirs et des programmes et les entraîneurs et leur permettre de mener leurs opérations de manière sécuritaire durant la COVID-19. Avant de procéder avec un programme :

1. Consultez la liste de contrôle avant toute reprise d’activité sportive ou récréative – Si vous répondez NON à l’une des questions ci-dessous, vous devriez reconsidérer l’organisation et la planification du programme jusqu’à ce que vous puissiez répondre OUI à chacune d’entre elles.
2. Familiarisez-vous avec les consignes propres à votre établissement et à votre activité
3. Remplissez l’annexe 1 — Outil d’atténuation des risques
4. Élaborez un plan de communication pour les participants/es et un système de recherche des contacts
5. Assurez-vous de mettre en place un plan de nettoyage de l’équipement et des installations avant l’arrivée du prochain groupe.

### Liste de contrôle générale pour les programmes sportifs et récréatifs

Oui	Non	
		Avez-vous consulté les dernières mises à jour concernant les restrictions et les permissions en matière de programmes et de rassemblements à la page <a href="https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/lapproche-du-nunavut?">https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/lapproche-du-nunavut?</a>
		Pourrez-vous surveiller et maintenir l’éloignement physique dans l’établissement avant, pendant et après les activités?
		Pourrez-vous faire respecter le nombre maximal de personnes imposé pour votre établissement?
		Des protocoles de nettoyage et de désinfection améliorés sont-ils en place?
		Pourrez-vous limiter ou minimiser l’utilisation d’équipements partagés?
		Avez-vous établi une procédure pour nettoyer avec un agent nettoyant désinfectant approprié l’équipement avant et après chaque utilisation?
		Tiendrez-vous un registre des utilisateurs/trices? (Noms, dates, heures, et coordonnées pour une possible recherche des contacts)
		Avez-vous mis à jour vos formulaires d’inscription et de renonciation pour y inclure un passage sur l’acceptation des risques liés à la COVID-19?

Pour les dernières informations sur la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante> ; <https://www.gov.nu.ca/fr>



		Êtes-vous en mesure de décourager l'utilisation des vestiaires ou de réduire le nombre de personnes présentes à la capacité maximale prévue par les ordonnances de santé publique? <b>Veillez consulter le bureau du commissaire aux incendies concernant la capacité maximale permise.</b>
		Avez-vous un plan de communication pour faire en sorte que les participants/es respectent les règles et les attentes concernant : <ul style="list-style-type: none"><li>- l'hygiène des mains;</li><li>- l'étiquette respiratoire — tousser ou éternuer à l'intérieur du coude, ne pas cracher, pas de dégagement des voies nasales durant l'activité;</li><li>- les outils d'autoévaluation de la maladie.</li></ul>

Pour les dernières informations sur la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante> ; <https://www.gov.nu.ca/fr>

 [INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)  [INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)



## Recommandations concernant l'usage d'un établissement aux fins d'activités physiques et récréatives

	<p>Lavage des mains obligatoire : avant et après un entraînement ou une activité. Le lavage doit se faire avec du savon et de l'eau durant 20 secondes. Répéter souvent.</p>
	<p>Éviter de se toucher le visage pendant une activité.</p>
	<p>Favoriser l'utilisation d'équipement non partagé.</p>
	<p>Fournir des produits de nettoyage et des lingettes pour permettre au personnel et aux utilisateurs de nettoyer régulièrement l'équipement partagé, comme les poids, les tapis et les appareils. Utiliser des lingettes jetables.</p>
	<p>Maintenir une distance physique de 2 mètres. Lorsque nécessaire, apposer des repères sur les planchers ou l'équipement, c.-à-d. à tous les deux tapis roulants, espacer les bancs, limiter le nombre de personnes selon la grandeur de la pièce.</p>
	<p>Tenir un registre des utilisateurs et du personnel (qui entre et qui sort, à quelle heure, etc.).</p>

Pour les dernières informations sur la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante> ; <https://www.gov.nu.ca/fr>

 [INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)
 [INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)

## Consignes pour les activités sportives et récréatives dans les gymnases, centres de loisirs communautaires, centres de conditionnement physique, arénas municipaux (patinoires) et piscines

**Les consignes sont basées sur les mesures actuelles de la santé publique et seront mises à jour au besoin.**

**\*\*Continuez à suivre les dernières mesures en matière de santé publique à l’adresse suivante : <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/lapproche-du-nunavut>**

<b>Généralités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout plan de programme doit respecter les consignes et directives établies par le gouvernement et l’administrateur en chef de la santé publique.</li> <li>• Les plans de mise en œuvre doivent être surveillés et mis à jour au besoin si les circonstances ou les directives changent.</li> <li>• Les conseils d’administration, municipalités et clubs doivent comprendre et se sentir à l’aise avec le degré de risques assumé par l’organisme.</li> <li>• Les organismes de sport, clubs et municipalités devraient exiger que leurs membres reconnaissent les risques associés à leur participation.</li> <li>• Les participants/es devraient avoir à signer un accord du participant reconnaissant leur acceptation des risques.</li> <li>• Les accords de renonciation et de dérogation des participants devraient être révisés pour inclure l’acceptation des risques liés à la COVID-19.</li> <li>• Recruter davantage de bénévoles ou de superviseurs/seuses pour renforcer les rappels sur l’éloignement physique, le lavage des mains, la limitation du partage des équipements, etc.</li> <li>• Une distance minimale de 2 mètres doit être maintenue entre tous les participants, les superviseurs et le personnel</li> <li>• Adopter un registre d’entrée et sortie des participants/es ou un système de recherche des contacts.</li> <li>• Rappeler aux participant/e/s de se laver fréquemment les mains, de ne pas se toucher le visage et fournissez-leur un produit désinfectant pour les mains.</li> <li>• Interdiction de cracher et rappel aux participants de tousser dans le pli du coude.</li> </ul>
--------------------	---

Pour les dernières informations sur la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante> ; <https://www.gov.nu.ca/fr>



INUK | ENG | IKW | FRE



INUK | ENG | IKW |  
FRE

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de « tape m'en cinq », de poignées de main, d'accolades ou de célébrations de groupe.</li> </ul>
<p><b>Personnel, entraîneurs et bénévoles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser le personnel et les bénévoles concernant les recommandations actuelles de la santé publique.</li> <li>• Implanter une politique en cas de maladie — personne ne se présente malade.</li> <li>• Implanter des protocoles d'hygiène améliorés :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lavage fréquent et adéquat des mains.</li> <li>- Lavage des mains à l'arrivée, avant et après les pauses et après avoir touché de l'équipement partagé.</li> <li>- Rappeler d'adopter une saine étiquette de toux et d'éternuement : tousser et éternuer dans le pli du coude.</li> </ul> </li> <li>• Implanter un protocole de nettoyage amélioré.</li> <li>• Créer une carte qui indique les zones les plus touchées, telles que :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poignées, poussoirs et boutons de portes;</li> <li>- Dessus de comptoir;</li> <li>- Rampes;</li> <li>- Système de son;</li> <li>- Chaises;</li> <li>- Équipement.</li> </ul> </li> <li>• Désigner, si possible, une personne responsable de faire respecter les consignes de santé et sécurité (limitation du partage d'équipement, éloignement physique, rappel de tousser ou d'éternuer dans le pli du coude, etc.).</li> <li>• Désigner, si possible, une personne (membre du personnel) pour collaborer avec les groupes d'utilisateurs/trices et faire en sorte que les protocoles et consignes sont respectés.</li> <li>• Rencontrer le personnel et les leaders de programme de façon régulière pour revoir les consignes de santé et sécurité.</li> <li>• Établir une liste de contrôle quotidienne — vérification auprès des employés, horaires de nettoyage, etc.</li> </ul>
<p><b>Personnel, entraîneurs et bénévoles Suite</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir suffisamment d'espace pour maintenir une distance de deux mètres;</li> <li>• Éviter la congestion ou la formation de groupes;</li> <li>• Accorder le temps nécessaire au nettoyage.</li> <li>• Adopter un système de réservations;</li> </ul>

Pour les dernières informations sur la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante> ; <https://www.gov.nu.ca/fr>



INUK | ENG | IKW | FRE



INUK | ENG | IKW | FRE

<p><b>Éloignement physique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poser des marqueurs comme du ruban ou des cônes aux deux mètres pour fournir des repères visuels à la clientèle;</li><li>• Utiliser une signalisation;</li><li>• Instaurer un flux de circulation unidirectionnelle dans l'établissement;</li><li>• Espacer les équipements de deux mètres;</li><li>• Encourager l'utilisation de son propre équipement;</li><li>• Interdire l'utilisation des douches;</li><li>• Condamner les fontaines (abreuvoirs);</li><li>• Mettre à disposition des stations de lavage des mains ou de désinfectant à mains pour utilisation à l'arrivée et à la sortie;</li><li>• Restreindre l'accès : limitez l'accès aux personnes essentielles (seuls les entraîneurs et les participants/es);</li><li>• Points d'accès : prévoyez l'adoption de points de dépôt et de ramassage, pensez à la façon de gérer la circulation et installez de la signalisation;</li><li>• Préinscription : évitez les activités sans rendez-vous, gardez la trace des personnes ayant participé aux séances;</li></ul>
<p><b>Éloignement physique</b> <b>Suite</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Arrivées et départs : établissez une heure d'arrivée des participants/es (pas plus de 15 minutes avant le début de l'activité prévue);</li><li>• Les participants/es doivent immédiatement quitter à la fin du programme;</li><li>• Heures de début décalées pour tenir compte des personnes qui entrent et sortent de l'établissement.</li><li>• Restreindre ou limiter l'utilisation des différents espaces pour maintenir l'éloignement physique et les protocoles de nettoyage adéquats, y compris les espaces d'entreposage, les vestiaires, les casse-croutes, les estrades, les abreuvoirs.</li></ul>

## Directives en matière de santé et de sécurité pour les gymnases

**\*Les programmes offerts par des tiers sont laissés à la discrétion de l'administration scolaire de district locale. Les programmes dont la reprise a été approuvée doivent être conformes aux ordonnances de santé publique et aux directives en vigueur en matière de sport et de loisirs**

**\*\*Continuez à suivre les dernières mesures sanitaires publiques à l'adresse suivante : <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/laproche-du-nunavut>.**

<p><b>Gymnases et centres de loisirs communautaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les entraîneurs doivent avoir avec eux leurs propres plans d'exercice et outils de formation.</li> <li>• Tenir un registre des participants à chaque séance.</li> <li>• Avoir à disposition un registre d'entrées et sorties pour chaque activité d'adultes ou sans rendez-vous.</li> <li>• Limiter le nombre de participants/es dans les vestiaires à tout moment.</li> <li>• Désigner une personne pour la mise en place et le démontage de l'équipement; filets, cônes, etc.</li> <li>• S'assurer que l'équipement est désinfecté après chaque utilisation.</li> <li>• Rappeler aux participants/es d'apporter leur propre bouteille d'eau.</li> <li>• Pour les sports qui nécessitent un partage d'équipement, des protocoles supplémentaires de nettoyage et d'atténuation des risques doivent être adoptés. Exemples :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poids : mettre à disposition des produits de nettoyage dans la salle de poids et haltères et encourager les participants/es à nettoyer toutes les surfaces avant et après usage.</li> <li>- Jeux de raquette : chaque joueur utilise ses propres balles, clairement marquées comme les siennes. Lors du partage de balles ou de volants, demander aux joueurs ou joueuses de les échanger à l'aide des raquettes.</li> <li>- Sports de ballon : limiter la durée de jeu, essayez le ballon après chaque usage.</li> </ul> </li> </ul>
---	--

Pour les dernières informations sur la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante> ; <https://www.gov.nu.ca/fr>



## Recommandations en matière de santé et sécurité pour les centres communautaires et de loisirs

**\*Les centres communautaires et de loisirs ont plusieurs vocations dans nos municipalités. Il est important de respecter les limites de participants/es aux activités sur la base des mesures sanitaires publiques actuelles.**

**\*\*Continuez à suivre les dernières mesures sanitaires publiques à l'adresse suivante : <https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/laproche-du-nunavut>**

<p><b>Centres communautaires et de loisirs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter un registre des participants/es</li> <li>• Placer les chaises et les tables pour favoriser une distance physique de deux mètres</li> <li>• Placer des marqueurs et des indicateurs de flux de circulation afin que les participant/es n'accèdent pas à d'autres pièces ou zones de l'établissement.</li> <li>• Établir des procédures qui limitent ou évitent les zones congestionnées (porches, entrées, etc.).</li> <li>• Accorder suffisamment de temps pour le nettoyage et la désinfection entre les événements.</li> <li>• Embaucher du personnel supplémentaire pour surveiller le nombre de personnes qui entrent dans l'établissement.</li> </ul> <p><b><i>Pour les événements où l'on sert de la nourriture comme les fêtes et les repas communautaires :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les serveurs et serveuses se lavent les mains fréquemment et utilisent du désinfectant à mains.</li> <li>• Limiter le nombre de points de contact :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucun buffet — la nourriture est servie en portions individuelles.</li> <li>- Aucun partage d'ustensiles. Une seule personne découpe et sert la viande, le ragout, etc.</li> </ul> </li> </ul>
--	---

Pour les dernières informations sur la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante> ; <https://www.gov.nu.ca/fr>

## Recommandations en matière de santé et sécurité pour les arénas (patinoires)

**\*Les arénas municipaux (patinoires) sont l'endroit dans la plupart des centres récréatifs communautaires qui comprend la zone glacée et l'espace debout utilisés pour le patinage et le hockey. Les clubs de patinage et les associations de hockey mineur doivent respecter les règlements des autorités avant de lancer leur programmation.**

**\*\*Continuez à suivre les dernières mesures sanitaires publiques à l'adresse suivante :**

**<https://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/laproche-du-nunavut>**

### Arénas municipaux (patinoires)

- Les vestiaires peuvent être utilisés si leurs responsables respectent les conditions suivantes :
  - Limiter la capacité comme indiqué dans les ordonnances de santé publique. Les limites de capacité sont basées sur la capacité nominale de la salle.
  - Possibilité de mettre en pratique des mesures d'éloignement physique.
- Des stations de désinfectant à mains doivent être placées aux entrées et sorties, dans la section des bancs et dans les toilettes.
- Il faut encourager les participants/es à venir en ayant revêtu leur équipement et en ayant uniquement besoin de mettre leurs patins et leur casque lorsqu'ils arrivent dans l'établissement.
- Les joueurs ou joueuses et les entraîneurs ne doivent pas arriver plus de quinze (15) minutes avant l'heure de glace prévue.
- Les participants/es auront 15 minutes après leur temps de glace pour retirer leur équipement et quitter l'établissement.
- Les participants/es doivent apporter leur propre bouteille d'eau et ne pas la partager.
- Dans l'horaire, les activités doivent être décalées de manière à ce que seuls les participants/es impliqués soient dans l'établissement.
- Il est recommandé de prévoir trente minutes entre les séances.
- Les opérations d'affutage des patins doivent respecter l'éloignement physique au moyen de préinscriptions et d'horaires en place.
- Il faut interdire aux spectateurs/trices l'accès à tout endroit autre que les estrades prévues.
- Les réchauffements doivent être permis uniquement sur la glace et non dans les couloirs ou d'autres endroits.
- La circulation doit être orientée de manière à ce que les joueurs ou joueuses et les entraîneurs n'arrivent pas sur la glace en même temps que d'autres sortent.
- Les participants doivent s'inscrire ou se faire enregistrer avant d'être admis sur la glace.

Pour les dernières informations sur la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante> ; <https://www.gov.nu.ca/fr>



INUK | ENG | IKW | FRE



INUK | ENG | IKW |  
FRE

- Une zone doit être désignée pour l'enfilage des patins, la limite étant de 5 personnes à la fois dans la zone d'enfilage des patins.
- La circulation doit être fluide pour entrer sur la glace et pour sortir de la glace.
- La supervision doit être renforcée.
- Une direction - patinage circulaire uniquement (pas de jeux tels que le tag, le bulldog, etc.).

Pour les dernières informations sur la COVID-19 et les mises à jour des ministères du GN dans toutes les langues :

<https://www.gov.nu.ca/fr/sante> ; <https://www.gov.nu.ca/fr>



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) | [FRE](#)



[INUK](#) | [ENG](#) | [IKW](#) |  
[FRE](#)





